



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 12 novembre 2024

Monsieur Guillaume Kasbarian
Ministre de la Fonction publique, de la simplification
et de la transformation de l'action publique

Dépôt d'un préavis de grève sur la période du 18 novembre au 31 décembre 2024

Monsieur le ministre,

A l'évidence, les fondamentaux de la politique mise en œuvre par Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs sont confirmés :

- Plus d'austérité budgétaire au titre des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale 2025,
- Austérité salariale,
- Moins de politiques publiques et moins de services publics,
- Dégradation organisée des conditions de vie et de travail des agent.es,
- Etc.

Face à cette entreprise de liquidation de la Fonction publique et de ses agent.es, d'autres choix sont non seulement possibles mais nécessaires au moyen, notamment de :

- La construction de lois de finances et de financement de la sécurité sociale sur d'autres bases,
- La reconquête et du développement de services publics et de la Fonction publique au service de la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement articulant réponse aux droits fondamentaux et aux besoins, reconquête des activités industrielles et transition écologique,
- L'abandon de tout projet – législatif ou autres – visant à saper les fondements du statut général des fonctionnaires,
- L'augmentation immédiate et significative des traitements, des salaires, des pensions, des retraites,
- L'indexation de la valeur du point sur l'inflation,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- La refonte des grilles indiciaires intégrant la revalorisation des filières à prédominance féminine,
- La reconduction de la Gipa,
- L'abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite, le développement et le financement de politiques de protection sociale et d'action sociale de haut niveau.

- De ce point de vue, il est nécessaire d'abroger tout jour de carence et de maintenir à 100 % la prise en charge de la rémunération des agent.es publics lorsqu'elles et ils sont en congé maladie ordinaire.

Force est de constater que vous refusez d'apporter des réponses à cet ensemble de propositions et de revendications.

C'est pourquoi l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT appelle les personnels à la mobilisation par tout moyen, y compris la grève et la manifestation.

C'est dans ce sens que l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT dépose un préavis de grève du 18 novembre au 31 décembre de l'année 2024.

Le présent courrier vaut préavis de grève pour l'ensemble des personnels, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval des dates du 18 novembre au 31 décembre 2024.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'UFSE CGT,
Le secrétaire général,
Christophe Delecourt.

